

2015-05-063-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 1.1.9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES »

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS
Mme PICAT
M. POULAERT
Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



2015-05-063-DR/CPA - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTRAT D'ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire propose de regrouper en un seul marché les contrats d'assurances risques statutaires pour les agents de la Ville de TARNOS, le Syndicat Intercommunal du Stade Boucau Tarnos et le Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable

Il est donc nécessaire de procéder à la constitution d'un groupement de commande en établissant entre les parties une convention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour la consultation relative aux assurances risques statutaires pour le compte de la Ville, du Syndicat Intercommunal Adduction d'Eau Potable et du Syndicat Intercommunal du Stade Boucau Tarnos

DELIBERE

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes pour les assurances risques statutaires de la Ville, du Syndicat Intercommunal Adduction d'Eau Potable et du Syndicat Intercommunal du Stade Boucau Tarnos

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution, ainsi que les avenants s'y rattachant, à relancer une procédure sous forme d'appel d'offre ouvert ou marché négocié dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'Appel d'Offres;

AUTORISE M le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi constituée

PRÉCISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRÉCISE que les dépenses résultant des contrats d'assurances seront inscrites aux Budgets de la Commune et des syndicats intercommunaux du stade Boucau Tarnos et Adduction d'Eau Potable

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire

